

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Marché n°05 287 U -
Systèmes d'énergie traction - (SYS 202) - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway, le marché de travaux concernant les prestations relatives aux systèmes d'Energie traction de la deuxième phase du tramway a été notifié le 28 décembre 2005 au groupement d'entreprises INEO ATLANTIQUE / SECHERON pour un montant de 5 026 652,63 € ht, et un délai contractuel de 38 mois. L'avenant n°1, suite à diverses adaptations et modifications s'élevant à 206 430,79 € ht a porté le montant total du marché à 5 233 083,42 € ht.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires et adaptations apparaissent nécessaires, à savoir :

- dans le cadre de la mise en sécurité du système APS dans la sous-station Lauriers, il a été demandé à l'entreprise d'en changer l'architecture et de passer d'une configuration en "T" à une configuration en "Pi". Les prestations comprennent les reprises de l'armoire contrôle/commande et de l'armoire TGBT (Armoire électrique Générale Basse Tension) pour créer les départs supplémentaires, les fournitures et installations d'un disjoncteur et d'un sectionneur supplémentaires, des raccordements supplémentaires, la modification des plans et la reprise du programme automate. Le montant de cette prestation est de 49 228,00 € ht ;
- au niveau des Bassins à flot il est nécessaire, pour le pont amont, de créer une alimentation provisoire dans l'attente de la réalisation d'un nouveau caniveau sur cet ouvrage. Il a été demandé à l'entreprise la mise au rail provisoire côté Achard, le tirage et pose provisoire des positifs et négatifs, la mise en attente des négatifs sur le bajoyer central pour mise au rail, ainsi que la reprise des fourreaux existants. Le montant de cette réalisation est de 8 500,00 € ht ;
- dans le cadre de la dépose provisoire, pose et shunting des deux IIT (Interrupteur d'Isolement Télécommandé) des bassins à flot côté Bacalan, la position de ces IIT des Bassins à Flot côté Bacalan empêche la réalisation des travaux pour la mise en œuvre du pont aval. Il est demandé à l'entreprise de réaliser le démontage et décâblage des deux IIT, l'isolation des câbles et consignation des départs, le

remontage et câblage des deux IIT, les tests et contrôles d'isolement des câbles. Le montant de cette prestation est de 10 000,00 € ht ;

- afin de permettre la supervision de l'APS par la « Gestion Technique Centralisée » (GTC), il est demandé au groupement des prestations afin de modifier les programmes automates des 14 armoires phase I et des 5 armoires phase II, et d'effectuer les tests d'interface entre l'APS et le programme entre /Supervision. Le montant de cette prestation est de 15 880,30 ht ;
- pour des raisons d'homogénéité avec la phase I et de banalisation des postes opérateurs, il est demandé à l'entreprise d'équiper le 3^{ème} poste opérateur au PCC (Poste Central de Communication) d'un dispositif d'arrêt d'urgence et d'inclure sur les postes opérateurs existants un arrêt d'urgence relatif au dépôt Bacalan. Cette mise en œuvre comprend un pupitre (platine équipée de 5 arrêts d'urgences), une liaison pupitre armoire DG (Disjonction Générale), l'intégration des nouveaux arrêts d'urgences et la mise à jour des plans. Le montant de cette prestation est de 9 515,98 € ht ;
- pour inhiber le phénomène de disjonction intempestive à l'entrée des dépôts, il est demandé à l'entreprise de mettre en œuvre deux coffrets (un par dépôt) intégrant chacun un sectionneur identique aux sectionneurs tête de câble employés dans les sous-stations. Ce sectionneur est manoeuvrable à pied d'oeuvre et permet l'alimentation en 750V continu, du coupon neutre à l'entrée du dépôt. Le montant de cette prestation est de 20 961,00 € ht ;
- pour dissocier les défauts fugitifs des onduleurs de ceux nécessitant une intervention dans la SSR (Sous-Station de Redressement), il est demandé à l'entreprise de modifier le programme automate dans les 16 sous-stations de la phase II. Le montant de cette prestation est de 7 744,00 € ht ;
- en raison de la mise à disposition retardée du pont aval, un allongement de la durée globale du marché de 2 mois est acté pour la mise en œuvre des équipements d'énergie traction et la finalisation des essais de la zone Bassins à flot. Le délai initial de fin du marché était fixé au 12 mars 2009, celui-ci est prolongé au 12 mai 2009. Cette modification de délai n'a aucun impact financier sur le montant global du marché.

Les coûts d'étude, et de fourniture des différents équipements ont été négociés par la maîtrise d'oeuvre avec l'entreprise à titre de prix nouveaux sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire. Tous ces prix ont fait l'objet de fiches modificatives et ont été validés par le comité ad hoc. Ils sont indiqués dans l'annexe de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Il y a lieu de conclure cet avenant pour contractualiser l'ensemble de ces prestations et des modifications au contrat.

Montant initial du marché	5 026 652,63 € ht
Avenant 1	206 430,79 € ht
Montant du marché après l'avenant 1	5 233 083,42 € ht
Avenant 2	121 829,28 € ht
Nouveau montant du marché après l'avenant	5 354 912,70 € ht

L'incidence financière de l'ensemble de ces modifications est de 121 829,28 € ht, portant le montant du marché de 5 026 652,63 € ht à 5 354 912,70 € ht.

Aussi, au vu de l'incidence financière de cet avenant représentant 2,42 % du montant du marché portant le total cumulé des avenants à 6,53 % du montant du marché initial et en application de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995, modifié par l'article 5 de la loi 96 - 142 du 21 février 1996, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été recherché.

Réunie le 1^{er} avril 2009, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports, Chapitre 23, Compte 23800042, Programme TW20, CRB H340, Exercice 2009 et suivant.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence et compte tenu des éléments décrits ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°2 au marché n°05 287 U d'un montant de 121 829,28 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché de 5 233 083,42 € ht à 5 354 912,70 € ht ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2009

M. GÉRARD CHAUSSET

